République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 14 décembre 2017 - N°13

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET Lisiane, MOUTURAT Nicolas, TAFANI Gisèle, MICALLEF Florian, CROUZET Patrick, BRES Jean-Marc, BRESSY Armelle, BALAZUT Doriane, Mme DUCARRE Céline, MARTIN Julie, LANGLADE Max, MOUTAFIS Eric, THEOBALD Catherine.

Absent excusé : DUPEYRE Jean-Christophe

La secrétaire de séance était Mme BRESSY Armelle.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- **Approbation du procès-verbal du précédent conseil :**

Approuvé à la majorité. Pour 11 Abstention : 0 Contre : 3

2- **Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) du Gard rhodanien**

Du fait de l'adhésion de la commune à l'Agglo du Gard rhodanien, il faut demander l'adhésion au SIIG, afin d'avoir accès à la carte communale avec le PLU, les réseaux secs et humides à jour. Coût : 2.20 € par habitant soit 3 212.00 €/hbt/an

Adoptée à l'unanimité

3- **Adhésion au service Application du Droit des Sols (ADS) du Gard rhodanien**

Du fait de l'adhésion de la commune à l'Agglo du Gard rhodanien, il convient d'adhérer au service commun d'instruction du droit des sols de cette agglomération, à compter du 1er janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

4- **Règlement intérieur du restaurant scolaire**

Afin de répondre aux demandes, de plus en plus importantes, de repas personnalisés (végétarien, végan, etc...), le règlement intérieur du restaurant scolaire doit être modifié, pour application dès janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

5- Décision Modificative (DM) n°4 :

Les crédits ouverts au budget primitif de mars 2017 se révèlent insuffisants (dépenses imprévues telles que les adhésions au syndicat du collège et celui du lycée 15 000.00 €), la municipalité précédente avait opté pour le retrait de la commune à ces syndicats, mais cela n'a pas été possible). Afin de ne pas interrompre le paiement des factures, il convient d'augmenter les crédits des dépenses. Les recettes dépassent les recettes prévues, il suffit d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Adopté à l'unanimité

6- Création du budget de l'eau et de l'assainissement

Au 1er janvier 2018, le service de l'eau et de l'assainissement redevient une compétence de la commune. En gestion publique, ce service doit disposer d'un budget, à part entière. Il convient donc de le créer à compter du 1er janvier 2018. Il sera abondé par le budget communal, au début, puis par les recettes générées par les factures d'eau.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MOUTAFIS demande de connaître le nouvel organigramme de la commune, du fait de la nouvelle organisation de l'urbanisme, au sein du service administratif et de la reprise en régie directe du service de l'eau et de l'assainissement. L'organigramme sera établi au début du mois de janvier et communiqué à ce moment-là.
- Monsieur LANGLADE demande si la fuite d'eau de la borne à incendie, chemin de Montlézon sera réparée. L'Agglo du Grand Avignon, en charge du service de l'eau et de l'assainissement, a prévu cette réparation.
-
-
-

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

La secrétaire de séance,
Madame BRESSY Armelle

Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

MAIRIE DE MONTFAUCON (Gard)